

# DÉCISION DU MAIRE

## Ressources Humaines

Sophie GOMES

Décision n° DEC\_2023\_116

### Objet : Formation gestes d'Urgence à l'enfant

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place des formations à l'attention des agents communaux,

### DÉCIDE :

**Article 1 :** De conclure une convention avec la société « 360 DEGRÉS SÉCURITÉ » sise 2 ruelle Barrot 77150 FÉROLLES-ATTILLY pour la mise en place d'un objectif professionnel de l'action de formation suivante: «réaliser les gestes d'urgence à l'enfant».

**Article 2 :** Cette formation se déroulera sur 2 jours, le mardi 25 octobre et le mardi 14 novembre 2023, dans nos locaux à l'Espace Tabarly, 75 avenue Paul Vaillant Couturier à Paray-Vieille-Poste,

**Article 3 :** Le montant de la prestation pour les 2 journées est fixé à 1500 € HT (non assujetti à la TVA),

**Article 4 :** Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figurent au budget 2023,

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le



ID : 091-219104791-20230919-DEC\_2023\_116-AU